

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE –
LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille DOUZE, le 28 JUIN, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Michel ROUHET

Date de convocation du Conseil communautaire : 21 juin 2012

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS
 - ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Georges MONTMINOUX
 - CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Michel PICONTO
 - CUSSAC : Dominique FEDIEU, Jean-Luc NABET, Emile MEDINA
 - LABARDE : Evelyne DUPUY, Gil PILONORD
 - LAMARQUE : Dominique SAINT-MARTIN, Stéphane HARDOUIN,
 - LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD, Martine VALLIER, Yves DUMAS
 - MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE pouvoir à Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Pierre CABANY, Philippe MARQUIS-MARCELLIN
 - MARGAUX : Jacqueline DOTTAÏN, Claude BERNIARD, Serge FOURTON
 - LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Mercédès BAILLET, Michel ROUHET, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Annie BEZAC, Josette JEGOU
 - SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO
- Absents, excusés : Martine VALLIER, Ludovic LALANDE

**Concerne : 2012-28.06- 15 ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (A.L.S.H)-
Augmentation des tarifs - Décision**

Par délibération 2011 30-06/17 du 28 juin 2011, le Conseil Communautaire a décidé d'appliquer une grille de tarifs, basée sur les Quotients Familiaux (QF), comme indiquée dans le tableau ci-dessous, applicable au 1^{er} septembre 2011.

	Revenus mensuels	Tarifs
QF1	de 0 à 600 €	7,23 €
QF2	de 601 à 1 000 €	8,45 €
QF3	de 1 001 à 1 500 €	9,67 €
QF4	plus de 1 501 €	9,90 €
QF5	extérieurs *	32,00 €

* Enfants extérieurs à l'exception des enfants des personnels communaux ou communautaires

Afin de prendre en compte l'augmentation du coût de la vie, il vous est proposé une augmentation de ces tarifs à hauteur de 2 %.

	Revenus mensuels	Tarifs
QF1	de 0 à 600 €	7,37 €
QF2	de 601 à 1 000 €	8,62 €
QF3	de 1 001 à 1 500 €	9,86 €
QF4	plus de 1 501 €	10,10 €
QF5	extérieurs *	32,64 €

* Enfants extérieurs à l'exception des enfants des personnels communaux ou communautaires

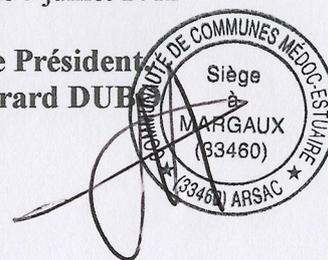
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► **décide** d'appliquer une grille de tarifs, basée sur les Quotients Familiaux (QF), comme indiquée dans le tableau ci-dessus, applicable au 1^{er} septembre 2012.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 3 juillet 2012

**Le Président
Gérard DUB**



Acte à classer**DL2012-2806-15**

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2012-07-05T16-02-54.00 (MI54014135)**Identifiant unique de l'acte :** 033-243301447-20120628-DL2012-2806-15-DE (Voir l'accusé de réception associé)**Objet de l'acte :** Accueils de loisirs sans hébergement - Augmentation des tarifs**Date de décision :** 28/06/2012**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes**Acte :** 15.PDF

Préparé	Le 05/07/12 à 16:02
Transmis	Le 05/07/12 à 16:02
Accusé de réception	Le 05/07/12 à 16:55

Par <u>PERIER Jean-Marc</u>
Par <u>PERIER Jean-Marc</u>